



ORGANISATION POUR
UNE CITOYENNETÉ UNIVERSELLE



emmaüs
INTERNATIONAL

Résumé de l'évènement parallèle

« Pour une gouvernance mondiale des migrations face aux violations des droits de l'homme »

Le Mercredi 11 Juin 2014 de 14h à 15h30

Organisé par France Libertés-Fondation Danielle Mitterrand et Emmaüs International dans le cadre de l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle

Dans le cadre de la 26^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Grâce à son statut consultatif auprès de l'ECOSOC (Economic and Social Council), France Libertés, dans le cadre de l'O.C.U., a organisé un évènement parallèle au sein du Palais des Nations à Genève lors de la 26^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme. Plus de 70 participants, représentants d'Etats ou issus de la société civile, ont assisté à l'évènement.

Il a été l'occasion de présenter une déclaration écrite cosignée par une dizaine d'organisations de la société civile internationale :

[Pour une gouvernance mondiale des migrations face aux violations des droits de l'homme](#)

Présentation des panélistes et de leurs exposés

Jacqueline Madrelle, administratrice de France Libertés, **Nathalie Peré-Marzano**, Déléguée Générale d'Emmaüs International et membre de l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle, **François Crépeau**, Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des migrants, **Vincent Chetail**, directeur du Global Migration Centre et professeur de droit international à l'Institut de Hautes Études Internationales et du Développement ont débattu de **la nécessité d'une gouvernance mondiale afin de réduire la vulnérabilité des migrants et de reposer le débat sur les migrations.**

En introduction, Jacqueline Madrelle a rappelé que, face aux récents résultats des élections européennes, il est urgent de combattre la banalisation médiatique de la montée des extrêmes droites, de cesser de parler de la migration sous le seul prisme, dangereux et réducteur, de la sécurité et de sortir de l'instrumentalisation politique dont elle est l'objet. Dans un monde marqué par la mobilité comme facteur de développement, le traitement sécuritaire et utilitariste de la migration est pourtant devenu la norme. En même temps, les déséquilibres mondiaux se creusent, les conséquences des changements climatiques s'aggravent et la libéralisation non-régulée du commerce mondial s'intensifie. Ces facteurs incitent de plus en plus à migrer. Les conséquences d'une telle approche sont effroyables en termes de vies perdues, constituant un gâchis humain insupportable, en France, en Europe et dans le reste du monde. **Cette gestion exclusivement sécuritaire de la politique de contrôle des flux migratoires est à l'origine d'une augmentation du**



ORGANISATION POUR
UNE CITOYENNETÉ UNIVERSELLE



emmaüs
INTERNATIONAL

nombre de migrants morts en tentant de rejoindre l'Europe depuis les années 2000¹. Si les migrants devraient pouvoir bénéficier des mêmes droits garantis par les conventions internationales et leurs protocoles additionnels, la réalité est tout autre car il est trop communément admis qu'un migrant est un individu en situation « irrégulière », laissant supposer qu'il n'a donc pas de droits. Cette vision sécuritaire **attise les peurs, les fantasmes et les préjugés, rendant les migrants vulnérables.**

Nathalie Peré-Marzano a insisté sur l'urgence de créer un espace dans lequel les Etats et la société civile puissent se départir de leurs approches idéologiques et de reposer le débat à partir de la réalité du fait migratoire. Une nouvelle proposition politique est nécessaire, qui engagerait les Etats à rendre possible la liberté de circulation et d'installation des personnes partout dans le monde, en application de l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Il est également fondamental que les migrants soient considérés avant tout comme des êtres humains ayant des droits et non comme des criminels. La qualification de migrant « illégal » est connotée à un langage guerrier ce qui implique une position de défense et donc le déploiement de moyens sécuritaires et militaires. L'O.C.U. demande aux Etats d'ouvrir sans attendre un cycle de négociations au sein de l'O.N.U., réunissant tous les acteurs concernés, afin de mettre en place un cadre de gouvernance des migrations internationales cohérent et intégré, fondé sur le respect des droits de l'Homme et permettant de créer un statut juridique international du migrant.

François Crépeau a quant à lui fait état de la fragmentation de la gouvernance des migrations au sein des Nations unies, composée d'une multitude d'acteurs et d'agences non coordonnés, avec différentes approches institutionnelles et des cadres normatifs relatifs à des aspects spécifiques de la migration (comme les droits de l'Homme des migrants, le trafic de migrants, la traite des personnes, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les travailleurs migrants), chacun portant ainsi une partie de la responsabilité. Face à cette absence de cadre général, les États régissent les migrations principalement sur une base unilatérale et interétatique, répondant à des pressions de politiques nationales et nourrissant des discours populistes contre les immigrants. Renforcer la gouvernance mondiale ne signifie pas renoncer à la souveraineté étatique, au contraire elle permettrait aux Etats de mieux contrôler leur politique migratoire et leur conséquences sur le droit des migrants. Actuellement, les politiques répressives et sécuritaires sont paradoxalement à l'origine d'une perte de contrôle des frontières. Une meilleure gouvernance mondiale consisterait à améliorer la coordination et la coopération entre les Etats pour garantir les droits des migrants et diminuer leur vulnérabilité face aux réseaux mafieux de passeurs et aux employeurs peu scrupuleux, les Etats ne pouvant faire face au phénomène global de la migration, de manière unilatérale, bilatérale, régionale ou même seul.

Vincent Chetail est venu illustrer le débat à l'aune du cas Suisse. En effet, l'initiative populaire contre l'immigration de masse introduisant des quotas révèle les limites d'un discours populiste puisque ce nouvel article 121a de la Constitution est incompatible avec pas moins de 58 traités ratifiés par la

¹ Un rapport élaboré par une équipe de journalistes européens estime à 23 858 le nombre de migrants morts ou disparus aux frontières de l'Europe depuis 2000. Soit le double des estimations dont on disposait jusqu'alors. Et selon United against racism, entre 1992 et 2000, 2150 migrants sont morts aux frontières de l'Europe.



ORGANISATION POUR
UNE CITOYENNETÉ UNIVERSELLE



emmaüs
INTERNATIONAL

Suisse. Ces traités couvrent différents domaines du droit international et des relations internationales, allant des accords conclus avec les organisations internationales, en passant par les conventions relatives à la protection des réfugiés jusqu'au traité sur la libre circulation des personnes conclus avec l'Union Européenne. Egalement, le dynamisme économique de la Suisse dépend d'une population étrangère. Cette dernière votation a donc mis la Suisse en mauvaise posture au point de contredire ses propres intérêts. La question qui reste toutefois posée est de savoir si le peuple suisse s'est prononcé en connaissance de cause, tant les débats ayant précédé la votation ont été confus et contradictoires s'agissant des conséquences pratiques d'un tel vote pour la Suisse. Les politiques doivent donc rompre avec les discours faux et manipulateurs et renouer avec un discours transparent et respectueux des intérêts nationaux afin d'engager un débat démocratique éclairé. Le cas de la Suisse illustre bien les limites du niveau national pour développer les bonnes pratiques en terme de gouvernance des migrations.

Synthèse des questions et réponses

S'en est suivi un moment d'échange entre les panélistes et la salle. Plusieurs questions ont été soulevées à cette occasion.

Deux remarques/questions principales sont ressorties :

- La Convention Internationale des travailleurs migrants et de leur famille a été ratifiée seulement par 47 Etats dont très peu de pays industrialisés concernés par la migration, pourquoi ?

Vincent Chetail a souligné que cette non ratification par les Etats du Nord était assez troublante puisque ce sont ces mêmes Etats qui condamnent ensuite les « pays du sud » pour le non-respect des droits de l'Homme mais ne se remettent pas en cause concernant ceux des migrants. De plus, la majorité des droits consacrés dans ce traité sont déjà reconnus par d'autres traités internationaux ratifiés par les Etats industrialisés du Nord alors pourquoi ne sont-ils pas prêts à en faire de même avec la Convention sur les travailleurs migrants et leur famille ? Car ces Etats instrumentalisent la question migratoire depuis des années et font de la migration « LE » problème à résoudre et du migrant l'origine du mal qui touche l'Europe si bien qu'il serait difficile de justifier auprès de l'opinion publique la ratification de ce traité.

François Crépeau a également relevé la crainte de certains Etats de voir un autre comité des Nations unies leur dicter leur conduite concernant les migrations. Depuis 5 ans, 80% des dossiers concernant la traite des humains concernent une violation faite à un migrant ce qui déplaît fortement aux Etats qui considèrent que la question migratoire doit relever uniquement de leur souveraineté.

- Les différentes terminologies (migration légale/illégale, forcée/volontaire) donnent également des statuts différents aux migrants c'est pourquoi il est très intéressant de partir d'une approche par les droits et de travailler dans le cadre d'un partenariat renforcé.



ORGANISATION POUR
UNE CITOYENNETÉ UNIVERSELLE



emmaüs
INTERNATIONAL

Nathalie Peré-Marzano a en effet relevé le problème de la perception du migrant, vu comme « illégal » et souligné une urgence à mener un travail éducatif et pédagogique envers les citoyens, car un migrant n'est pas un criminel mais un être humain qui a des droits.

François Crépeau a exposé un cadre d'analyse nouveau, « the righteous mind » de Jonathan Haidt² pour expliquer en partie, pourquoi, cette notion de migration illégale et tout ce qu'elle implique, rend l'opinion public imperméable à la question des droits de l'Homme des migrants. Ce cadre intellectuel tente de nous expliquer comment sont prises les décisions morales. L'auteur nous explique que pour les conservateurs, les décisions morales sont prises selon trois principes : « loyalty, authority and sanctity ». Nous ne répondons pas dans nos discours de défenseur des droits de l'homme à la pensée conservatrice qui résonne ainsi, pour faire simple : Pourquoi protègerait-on des personnes qui ont violé la loi ?

Recommandations

Ainsi, le débat sur une réforme de la gouvernance des migrations améliorant la coopération entre les différents acteurs (Etats, société civile, entreprise, migrants) et instaurant un cadre juridique respectant les droits humains a été posé par l'O.C.U. et des recommandations ont été faites :

- Nous rappelons aux Etats l'intérêt de mettre en place un régime de gouvernance des migrations internationales fortement axé sur les droits de l'homme, cohérent et intégré.
- Nous appuyons la recommandation faite par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants dans son rapport 2013 en faveur de la tenue périodique de dialogues de haut-niveau sur les migrations. Ce cadre de concertation serait ouvert à tous les acteurs présents dans le domaine des migrations (Etats, société civile, syndicats...).
- Nous appelons la création, au sein de l'ONU, d'un cadre institutionnel pour les migrations axé sur les droits de l'homme.
- Le rôle de ce cadre institutionnel serait également d'élaborer un statut juridique international du migrant.
- Nous en appelons à la reconnaissance du droit de migrer, liberté individuelle à la mobilité qui prolonge et complète les autres droits fondamentaux.

² http://www.nytimes.com/2012/03/25/books/review/the-righteous-mind-by-jonathan-haidt.html?pagewanted=all&_r=0